

Les camions en transit indésirables en agglomération

Publié le 27/05/2011 à 00:00

- La présence des camions sur l'agglomération a été systématiquement contrôlée / Photo Gérard Adier

Le Puy-en-Velay. De nouveaux contrôles des camions de plus de 7,5 tonnes ont eu lieu « pour faire respecter l'arrêté d'interdiction de transit », explique la police

Hier, à partir de 14 heures, sur le boulevard Philippe-Jourde, au Puy-en-Velay, les services de police urbaine du commissariat ponot, épaulés par deux agents de la police municipale, ont formé un dispositif de treize personnes au total pour une opération de vérification des poids lourds.

Ils ont procédé au 52 e contrôle des camions de plus de 7,5 tonnes traversant l'agglomération du Puy-en-Velay.

« Il s'agit, avant tout, de faire respecter l'arrêté du 4 janvier 2011 interdisant la traversée de l'agglomération pour les camions en provenance de la RN88 et de la RN102 qui sont simplement en transit », expliquaient, sur place, le commandant Nespoulous et le major Delahaye, qui supervisaient les opérations.

« Sur les cinquante-deux contrôles effectués depuis le début de la mesure, vingt et un l'ont été de nuit, positionnés sur différents sites. Au total, nous avons relevé trente infractions. Pour la plupart, elles proviennent de routiers étrangers qui se fient uniquement à leur GPS et ignorent les panneaux installés sur les routes nationales et qui signalent pourtant bien l'interdiction. »

En valeur absolue, ce sont deux cent vingt-huit poids lourds qui ont été contrôlés, et chaque contrevenant a écopé d'une amende d'un montant de 22 euros.

Quant aux résultats, d'après le commandant Nespoulous, « la mesure est entrée dans les mœurs ».

Le transit est interdit dans l'agglomération ponote et seuls ceux qui y livrent ou y siègent peuvent y circuler. Par contre, nous n'avons pas encore de retours de Borne, que les poids lourds doivent normalement emprunter dans le cadre du dispositif : le village possède une traversée délicate, un pont, et une montée exposée à la neige en hiver.

Hier après-midi, les services de police envisageaient de déplacer le dispositif vers les Gorges du Lion après 15 heures.

Et pour la RD 500 pas de contrôle ????